

4. Originalité et/ou caractère innovant de la démarche et motivations au regard de votre stratégie :

---

---

5. Investissements réalisés :

---

---

6. Un partenariat a-t-il été mis en place ? (si oui indiquer les partenaires) :

---

---

7. Résultats obtenus :

---

---

8. Envisagez-vous des développements ultérieurs ?

---

---

9. Adhérez-vous à un label, à une marque, à une démarche ou à une charte de qualité reconnus (liés ou non à l'action présentée) ?

---

---

Je postule au Top tourisme et terroir et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

Nom et qualité du signataire :

---

---

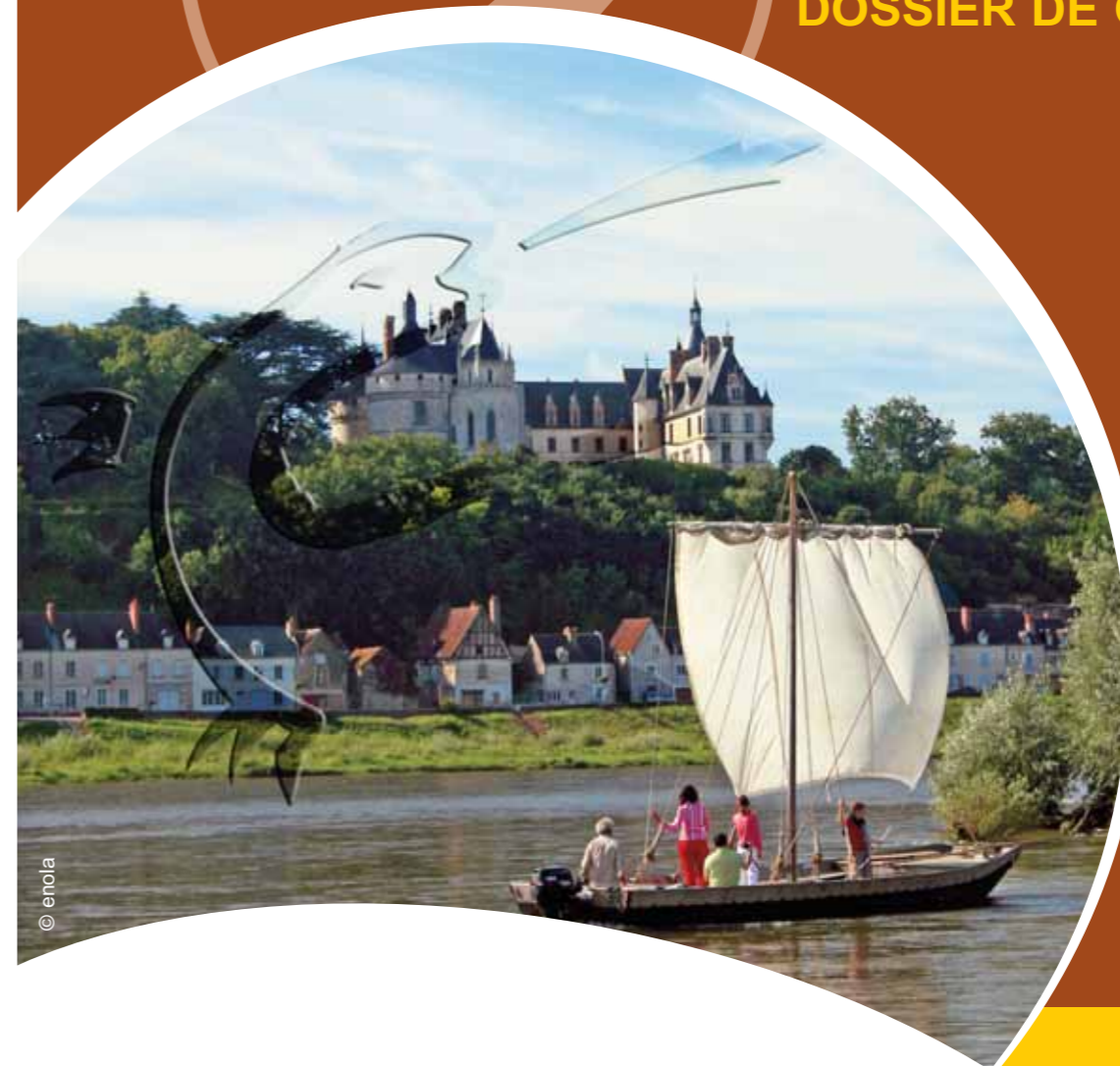
Signature :

---

---



## LES TOPS DU TOURISME 2010 DOSSIER DE CANDIDATURE



## ➔ Le Top tourisme et terroir

Ils participent au jury :



[www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

# Les Tops du tourisme 2010

## Top tourisme et terroir

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République*, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, organisent pour la seconde année consécutive les Tops du tourisme en Loir-et-Cher.

Cette opération est destinée à promouvoir et à valoriser les initiatives de développement touristique novatrices engagées sur notre territoire. Elle a également pour objectif de distinguer les acteurs les plus dynamiques et exemplaires, dans le cadre notamment d'une soirée, réunissant les principaux acteurs, au cours de laquelle les lauréats reçoivent un trophée et voient leur démarche mise à l'honneur.

**Attention :** une action ou démarche ne peut être présentée que dans une seule catégorie.

### Qu'est-ce que le Top tourisme et terroir ?

Paysages et saveurs se déclinent en Loir-et-Cher. Avec sept appellations d'origine contrôlée, le département offre une belle carte des vins à laquelle s'ajoutent trois appellations fromagères et de nombreuses spécialités locales.

Le schéma départemental de développement touristique identifie ainsi la gastronomie et l'art de vivre comme un axe de diversification, porteur de sens et d'image.

Le Top tourisme et terroir récompense une action originale ou un savoir-faire particulier témoignant de la volonté de valoriser les productions locales et de les présenter comme autant d'occasions de découvrir l'âme des terroirs qui constituent le département.

### Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature, ou d'informations complémentaires qui seront éventuellement demandées au candidat.

### Qui compose le jury ?

Les organisateurs : le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental du tourisme et *la Nouvelle République* ainsi que des représentants des acteurs du tourisme :

- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la Chambre d'agriculture
- l'Association des maires
- l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (Udotsi)
- la Chambre syndicale de l'industrie hôtelière
- la Fédération de l'hôtellerie de plein air
- l'association Cuisine en Loir-et-Cher
- l'association Vacances vertes (relais départemental des Gîtes de France)

Les organisateurs se réservent également le droit, en tant que de besoin, d'associer toute autre personne qualifiée au jury.

### Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et/ou le caractère exemplaire et novateur de l'action ou du savoir-faire,
- sa pertinence au regard de la stratégie développée par le porteur de projet et des liens avec le territoire,
- l'implication du personnel ou la méthodologie utilisée pour promouvoir le produit ou le savoir-faire,
- les éventuels partenariats engagés,
- l'impact sur l'économie départementale et sur l'établissement (fréquentation, chiffre d'affaires...).

**Retournez votre dossier de candidature avant le 30 avril 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher  
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme  
Hôtel du Département - Place de la République  
41020 Blois Cedex

### Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du tourisme (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien financier du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de la démarche primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web)

### Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

● Conseil général de Loir-et-Cher  
Service Aménagement du territoire, économie, tourisme  
Thomas TRAN VAN – Tél. 02 54 58 41 65  
Courriel : thomas.tran-van@cg41.fr

● Comité départemental du tourisme  
Patricia CHARREIRE – Tél. 02 54 57 00 42  
Courriel : patricia.charreire@cdt41.com

### Le candidat :

● Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Effectif au 31/12/09 : \_\_\_\_\_

### ● Représentant légal :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

### La démarche :

1. Intitulé de l'action : \_\_\_\_\_

2. Date de démarrage : \_\_\_\_\_

3. Présentation de l'action : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_